

Erreur ! Signet non défini.

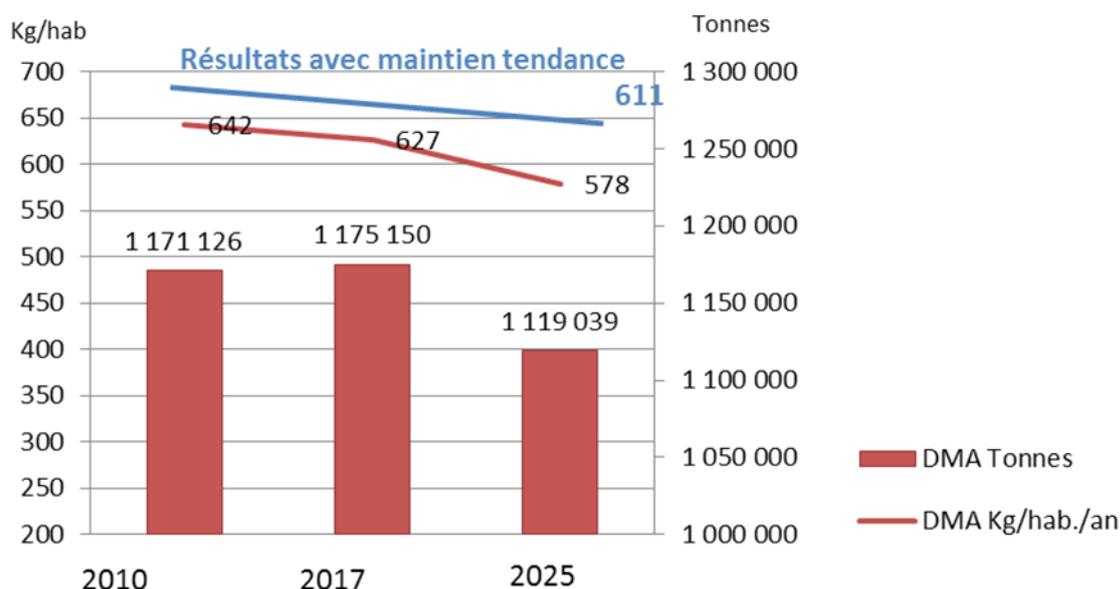
I – LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PMPDMA)

1 – LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En 2015, le décret du 10 juin et la loi n°2015-992 du 17 août relative à la transition énergétique pour la croissance verte sont entrés en vigueur posant un cadre réglementaire aux collectivités territoriales et leur groupement imposant la mise en place du PMPDMA accompagné d'un objectif de baisse des déchets ménagers de 10 % d'ici 2020 par rapport à 2010.

Le projet du PMPDMA fixe l'objectif de réduction de 10 % du ratio de Déchets Ménagers et Assimilés à l'horizon 2025 par rapport à 2010 soit 64 Kg/habitant. Cet objectif est décliné au sein des 6 territoires.

Ce graphique présente les objectifs quantitatifs à atteindre d'ici 2025 au niveau de la Métropole :



2 – LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE PMPDMA

L'année 2018 a été consacrée à la définition des objectifs du PMPDMA dans le cadre du schéma métropolitain de gestion des déchets lors des groupes de travail Plan de prévention et économie circulaire. Ceux-ci se déclinent de la manière suivante :

- **Faire évoluer et harmoniser le niveau de service aux professionnels**
 - Fermer la majorité de déchèteries aux professionnels
 - Objectif 2025 : 80 % des tonnages des déchèteries concernés par la fermeture
 - État des lieux 2017 : 36 %

- Limiter les Déchets d'Activités Économiques (DAE) pris en charge par le service public.
 - Objectif 2025 : mise en œuvre d'un plan d'actions par Territoire permettant de réduire de 50.000 tonnes les DAE ;
- Accompagner les professionnels dans cette évolution
 - Solutions de traitement à proximité
 - Gestion mutualisée des déchets dans les ZAE (Zone d'activité économique)
- Réduction des déchets verts des services techniques

- **Gestion de proximité des bio-déchets**

- Développer le compostage de proximité
 - Objectif 2025 : 25 % des logements individuels équipés et 2,5 % des logements collectifs
 - État des lieux 2017 : 11,7 % des logements individuels équipés et 0,6 % des logements collectifs
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
 - Objectif 2025 : 30 % des écoles élémentaires engagées
 - État des lieux 2017 : 6,5 % des écoles élémentaires engagées
- Réduire les déchets verts
 - Objectif 2025 : engager 10 000 foyers dans des démarches de gestion autonome des déchets verts (broyage, paillage...)
- État des lieux 2017 : 131 foyers engagés

- **Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation**

- Mailler le territoire avec des points permettant le réemploi / la réutilisation
 - Objectif 2025 : 1 point pour 45 000 habitants
 - État des lieux 2017 : 1 point pour 108 000 habitants
- Densifier et promouvoir la valorisation des textiles
 - Objectif 2025 : 1 point pour 2 000 habitants
 - État des lieux 2017 : 1 point pour 2 500 habitants
- Promouvoir la réparation en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône
- Objectif 2025 : promotion du label repar'acteurs de la CMA 13

- **Mobiliser les habitants sur la réduction des déchets**

- Déployer l'autocollant Stop pub
 - Objectif 2025 : 15 % des boîtes aux lettres équipées
 - État des lieux 2017 : 2,6 % des boîtes aux lettres équipées
- Sensibiliser les habitants aux gestes de réduction des déchets
 - Objectif 2025 : campagnes de communication métropolitaines
- Développer l'éco-exemplarité de nos structures (MAMP, communes)
 - Objectif 2025 : promouvoir la réduction des déchets au sein des collectivités (clauses environnementales, manifestations écoresponsables, sensibilisation des élus,...)

3 – ÉLABORATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

• Composition du PMPDMA

Au cours de l'année 2018, il a été procédé à l'élaboration du PMPDMA en lien avec le schéma métropolitain de gestion des déchets et qui se compose de la manière suivante :

- État des lieux de la réduction des déchets sur la métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP) ainsi qu'une approche « économie circulaire ».

- Rédactions de fiches actions définissant les hypothèses et objectifs globaux :
 - Professionnels (Prise en charge par le Service public des déchets des professionnels)
 - Compostage en habitat individuel
 - Compostage en habitat collectif (collectif et lombricompostage)
 - Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective
 - Lutte contre le gaspillage alimentaire domestique
 - Gestion autonome des déchets verts des habitants
 - Maillage Territoire points réemploi
 - Maillage Territoire points textiles
 - Déploiement autocollants stop pub

Ces fiches sont déclinables par chacun des Conseils de Territoire.

- Mise en œuvre de fiches indicateurs permettant de préparer les bilans annuels.

• Concertation du PMPDMA

- La concertation a été faite dans le cadre des ateliers organisés par le Plan climat de la MAMP en octobre à Istres et en novembre 2018 à Aubagne.

4 – PLANNING PRÉVISIONNEL

- 8 février 2019 : Présentation en Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Plan de Prévention des Déchets de la Métropole. La CCES est composée des Vice-Présidents déchets des Territoires, de l'ADEME, des Conseils Régional et Départemental, des chambres consulaires (CMA, CCI), de la Confédération CIQ, du CPIE du Pays d'Aix, de l'UDVN et FNE.

- Mise à disposition du public après validation par la CCES.

- Mi-2019 : Délibération en Conseil de Métropole puis transmission à l'ADEME et au Préfet.

II – LE BILAN DES ACTIONS DE PRÉVENTION 2018 ET LES PERSPECTIVES 2019 SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

1 – Établir un niveau de service aux professionnels

• L'accompagnement des entreprises pour les aider à optimiser la gestion de leurs déchets et agir sur la prévention à la source

Description de l'action :

- Définir le niveau de service aux professionnels au niveau des activités « collecte » et « déchèterie » en favorisant la part de prévention et une meilleure valorisation des Déchets d'Activités Économiques (DAE),

- Connaître les pratiques des entreprises en matière de réduction des déchets,

- Promouvoir des entreprises exemplaires et faire connaître leurs actions.

Objectifs 2018 :

- Recentrement du services de collecte sur les ménages,

- Définir les règles de prises en charge des déchets des professionnels.

Réalisations en 2018 :

- Feuille de route pour l'établissement d'un règlement de collecte pour la gestion des Déchets d'Activités Économiques – Délibération n°2018_CT2_445 du 11 octobre 2018.

- Lancement de l'étude sur l'arrêt des collectes des professionnels sur les zones d'activités économiques.

- Élaboration des cartographies des zones : Zone d'Activités Économiques (ZAE), Zone Urbaine Dense (ZUD) et Zone Intermédiaire (ZINTER)
- Recensement des entreprises concernées : environ 3.000 entités
- Évaluation des tonnages évités

- Fermeture de la déchèterie de Vitrolles aux professionnels depuis le 1^{er} mars 2018. L'impact des cette fermeture correspond à une baisse de – 3.200 tonnes de déchets.

- Le Territoire du Pays d'Aix a répondu à l'appel à projet 2018 « Économie Circulaire sur les territoires de la Région PACA » lancé par l'ADEME et la Région PACA (dans la continuité de l'AAP Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage) afin de disposer d'un soutien financier à la mise en place de moyens humains. Ce renfort humain permettra la mise en œuvre du programme d'actions sur le sujet des déchets professionnels (DAE). Délibération 2018_CT2_299 du 21 juin 2018.

Perspectives 2019 :

Les actions inscrites au programme d'actions en cours d'élaboration (certaines s'étalant parfois sur plusieurs années) sont :

Pour l'activité « déchèterie » :

1. La restriction d'accès aux professionnels sur plusieurs déchèteries du Sud du Territoire du Pays d'Aix avec mise en œuvre de mesures de communication associées.
2. Le déploiement d'un programme de travaux sur toutes les déchèteries du Territoire pour mettre en place des systèmes de contrôle d'accès permettant l'identification de tous les apporteurs (particuliers et professionnels).
3. La réalisation d'une étude d'opportunité / faisabilité pour la mise en œuvre de déchèteries professionnelles.
4. Choix de l'entreprise locataire (bail emphytéotique) du terrain en 2019 en vue de la construction d'une déchèterie à Bouc Bel Air à destination des professionnels afin d'être opérationnelle en 2020.

L'impact sur l'activité déchèterie est une baisse estimée à -17.000 tonnes.

Pour l'activité « collecte » :

1. La mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour les professionnels qui ne seront plus collectés par le service public.
2. Le retrait du service public de collecte de 3.000 entreprises dans les Zones d'Activités Économiques à partir de juillet 2019.

L'impact sur l'activité collecte est une baisse estimée à -13.000 tonnes.

2 - Favoriser la gestion de proximité des bio-déchets

• **Compostage individuel**

Description de l'action :

- Proposer des composteurs individuels accompagnés d'un bio seau aux habitants disposant d'un jardin afin de valoriser les biodéchets et réduire les quantités de déchets verts apportés en déchèterie et desservir d'ici 3 ans 30 % des foyers individuels.
- Organiser pour le grand public des animations sur la pratique du compostage dans les jardins pédagogiques.
- Renforcer la communication pour faire émerger la demande (panneaux lumineux des communes, CIQ, articles dans les revues municipales..).

- Organiser 2 permanences par mois pour la distribution des composteurs dans les communes de Rousset et Meyrargues.

Objectif 2018 : distribution de 1.500 composteurs

Réalisations en 2018 :

- Distribution de 1.628 composteurs.
- Organisation de 25 permanences de distribution à Rousset, Meyrargues et Puyricard.
- Élaboration d'un guide compostage commun à l'ensemble des Territoires de la Métropole, avec 2 pages personnalisables par chacun des Territoires.
- Réalisation d'une enquête auprès de 468 usagers sur l'utilisation de leur composteur individuel et mesure des quantités détournées. Résultats : 95 % des déclarants utilisent encore leur composteur actuellement et 81 % estiment avoir réduit entre un quart et la moitié du volume de leur poubelle.
- Gestion de 430 réclamations : conseils téléphoniques ou par mails aux habitants pour les composteurs.
- Les résultats du MODECOM indique qu'il reste 83,1 Kg/habitant/an des déchets putrescibles dans les ordures ménagères brutes, ce gisement a baissé de 15,5 kg entre 2009 et 2017.
- Rédaction du marché métropolitain d'acquisition des composteurs.

Repère : A ce jour, ce sont 22.604 composteurs individuels qui ont été distribués.

Perspectives 2019 :

- Distribuer 1.500 composteurs.
- Mise à disposition à partir du printemps 2019 d'un nouveau système de paiement en ligne au moment de la réservation du composteur sur le site de la collectivité. Le logiciel OSIS aura également d'autres applications permettant une meilleure gestion des réservations : envoi d'un mail de confirmation de la réservation, génération d'un courrier indiquant les dates de permanence... . Le paiement par chèque sera toujours possible.
- Développer des animations de type cafés compost pour remobiliser les foyers.
- Effectuer le suivi qualitatif et accompagnement de 50 « foyers témoins » par an.

- **Lombricompostage individuel**

Description de l'action :

- Proposer des lombricomposteurs aux habitants résidant en appartement ou maison de village.
- Accompagner les foyers dans la pratique du lombricompostage et les conseiller.
- Organiser une permanence de distribution par mois sur Aix-en-Provence.

Objectif 2018 : distribution de 200 lombricomposteurs

Réalisations en 2018 :

- Distribution de 388 lombricomposteurs.
- Organisation de 23 permanences sur Aix-en-Provence.
- Gestion de 75 réclamations dont 49 personnes ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé à domicile.

Repère : A ce jour, ce sont 1.454 lombricomposteurs individuels qui ont été distribués.

Perspectives 2019 :

- Distribuer 200 lombricomposteurs.
- Effectuer le suivi qualitatif et accompagnement de 10 « foyers témoins ».
- Réaliser une enquête auprès des usagers sur l'utilisation de leur lombricomposteur individuel et mesure des quantités détournées.

- **Compostage collectif**

Description de l'action

- Le développement du compostage collectif dans des résidences, lotissements, centres anciens de village, quartiers, cimetières, jardins, administrations.... Il s'agit pour chacun des sites de réaliser une

étude de pré-faisabilité, une réunion de présentation, un diagnostic, une enquête d'identification des foyers volontaires et des référents composteur. Le projet est finalisé avec la signature d'une convention avec le bailleur, la formation des référents. La mise en service du point de compostage est effectuée avec la distribution des bio seaux aux foyers volontaires et ensuite un suivi de chacun des sites.

- Le compostage des biodéchets est également installé dans les cantines scolaires de communes volontaires : lombricomposteurs collectifs ou composteurs collectifs. Ces équipements permettent de composter les biodéchets produits par les cantines scolaires. Les agents sont chargés de vérifier régulièrement le bon fonctionnement de ces équipements et accompagner le personnel des cantines pour contribuer à la réussite de ce mode de compostage.

Objectifs 2018 :

- Équipement de 10 résidences.
- Équipement de 5 cantines (Suite à l'intervention de l'association Unis-Cité sur le gaspillage alimentaire dans les communes, certaines cantines souhaitent expérimenter le compostage des biodéchets).
- Suivi des composteurs collectifs sur l'ensemble des sites.

Réalisations en 2018 :

- L'accompagnement pour le développement, la réalisation d'enquêtes et le suivi du compostage collectif est effectué pour moitié depuis juillet 2017 par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône (FRBR) dans le cadre d'un marché de prestations et pour moitié en régie.

- Ce sont 10 nouveaux sites qui ont été équipés : les résidences Les lauriers, Château double, Jules Isaac, Jardin d'Allori, la maison de retraite Sainte victoire, les jardins partagés Cardalino et Lou Grillet à Aix-en-Provence ainsi que les Maisons Familiales et rurales de Puylobier et la Roque d'Anthéron et Quartier Portail Martin à Cabriès.

- Les composteurs de la Résidence 18 Avenue Paul Cezanne ont été retirés.

- Sept animations compost ont été organisées de mars à mai et en novembre pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets réunissant 85 personnes. Thèmes abordés : rappel des techniques de compostage, conception d'un mini potager en "lasagnes" ou cultures potagères en tous lieux par le prestataire (FRBR).

- Équipement de la cantine de Meyrargues en composteurs collectifs.

- 126 interventions pour le suivi des sites ont été réalisées :

- 52 suivis par le prestataire
- 10 livraisons de broyat par le prestataire
- 64 suivis en régie

- En 2018, il a été constaté un triplement des demandes de mise en place de composteurs collectifs : 41 par rapport à 15 en 2017.

Repères :

- *A ce jour, ce sont 63 sites collectifs équipés qui se répartissent de la manière suivante : 31 résidences, 1 lotissement, 1 pépinière, 3 centres d'apprentissage, 1 résidence étudiante, 2 cimetières, 4 maisons de retraite, 4 quartiers (Meyrargues Fuveau et 2 à Cabriès), 2 administrations, 6 jardins et 8 cantines.*

- *A ce jour, ce sont 8 cantines qui sont en fonctionnement.*

Perspectives 2019 :

- Poursuivre l'équipement de 10 résidences et du suivi des sites en service,
- Animer des ateliers pour la création de bacs à fleur ou potager et sur le thème du compostage collectif dans les résidences participant au dispositif.
- Mettre en place 5 composteurs collectifs dans les cantines (développement en cours sur l'école de la Nativité à Aix-en-Provence et le collège Louis Philibert à Meyrargues).
- Suivre le fonctionnement de l'ensemble des sites.

- **Compostage et lombricompostage pédagogiques en établissement scolaire**

Description de l'action :

- Des composteurs pédagogiques sont mis à disposition dans les écoles primaires bénéficiant des animations sur le compostage mais aussi certains collèges ou lycées.

Objectif 2018 :

- 8 demandes en composteurs pédagogiques et 1 demande pour un lombricomposteur pédagogique.

Réalisations en 2018 :

- 8 composteurs pédagogiques installés dans les écoles primaires et maternelles.
- 54 suivis des composteurs pédagogiques réalisés dans les écoles.

Repère :

- *A ce jour, ce sont 56 composteurs et/ou lombricomposteurs pédagogiques installés dont 49 sont en fonctionnement, soit 88 %.*

- *L'activité des équipements pédagogiques dépend de la motivation et des projets des enseignants.*

Perspectives 2019 :

- Équiper 5 écoles avec des composteurs pédagogiques.

- **Don de compost en déchèterie**

Nouvelle action

Réalisation en 2018 :

Une opération de distribution de compost aux particuliers a été organisée du 21 au 30 novembre 2018 sur deux déchèteries : Pertuis et St Cannat. L'objectif était d'informer les usagers apportant leurs déchets verts sur les techniques du broyage et du paillage afin de réduire les quantités apportées en déchèteries. Il s'agissait d'inciter les particuliers à réutiliser leurs déchets verts dans leur propre jardin.

Les résultats sont les suivants :

- 277 usagers accueillis sur les 2 déchèteries :
- 182 à Pertuis
- 95 à St Cannat
 - 79% des usagers avaient connaissance du broyage,
 - 24% des usagers sont équipés d'un broyeur,
 - 15% des usagers ne possédant pas de broyeur ont réfléchi à en acquérir un,
 - 31% des usagers savent qu'un broyeur peut permettre de réaliser des économies (transport),
 - 41% des usagers utilisent le paillage pour leurs plantes.

- **Broyage des déchets verts et plate-forme de compostage**

Description de l'action :

- Le plan d'action de gestion des déchets verts de la collectivité (Délibération 2015_B162 du Bureau du 9 avril 2015) incite les particuliers à broyer leurs déchets verts ou à les gérer in-situ,
- Favoriser la création et soutenir le fonctionnement des plates-formes de compostage.

Objectifs 2018:

- Subventions versées aux porteurs de projet.
- Mettre en place des plates-formes de dépotage au sol dans les déchèteries.

Réalisations en 2018 :

- Subvention aux Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône pour ses actions de compostage notamment sur la plate-forme de la Roque d'Anthéron.
- Mise en place de la plate-forme de dépotage au sol au sein de la déchèterie de Pertuis en avril 2018.
- Distribution du flyer d'Aix Multi Services sur les stands sur le broyage à domicile des déchets verts par l'association.

Perspectives 2019 :

- Inciter les particuliers à broyer leurs déchets verts lors de rencontres sur des stands ou de réunions d'information,
- Améliorer l'accès en déchèterie avec des plates-formes de dépotage : démarrage des travaux sur Rousset en 2019 pour être opérationnel en 2020.
- Apporter un soutien financier aux porteurs de projet.

- **Jardins partagés**

Description de l'action

Les communes ou les associations créent un jardin partagé afin de sensibiliser les enfants et les adultes à la pratique du compostage et réduire les quantités de biodéchets.

Objectif 2018 : suivi des porteurs de projets

Réalisation en 2018 :

Le bailleur Famille et Provence a développé 2 nouveaux jardins partagés « Cardalino » en juin et « Jardin Square Lou Rigaou » en septembre sur Encagnane à Aix-en-Provence.

Repère :

A ce jour, au moins 54 jardins ont été créés sur le Territoire du Pays d'Aix.

Perspective 2019 : suivre les porteurs de projets de création de jardins partagés.

- **Le gaspillage et le don alimentaire**

Description de l'action :

- Sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire et favoriser le don alimentaire entre les commerces alimentaires et les associations caritatives,
- Informer le personnel des cuisines afin de réduire le gaspillage alimentaire lors de la préparation des repas et modifier le comportement des élèves à la cantine,
- Sensibiliser des étudiants sur 2 restaurants du CROUS,
- Sensibiliser des élèves du CFA,
- Réaliser un guide sur le don alimentaire,
- Développer des bonnes pratiques.

Objectifs 2018 :

- Faire le point sur les actions réalisées par les communes et les maisons de retraite suite à l'envoi du courrier en 2016,
- Suivre les porteurs de projets telle que l'association Unis-Cité,
- Initier un groupe d'échanges avec les communes volontaires engagées dans le projet Unis-Cité et association des autres communes menant des actions hors dispositif Unis-Cité (Coudoux, Les Pennes Mirabeau),
- Organiser une table ronde multi-acteurs à l'échelle du Territoire,

Réalisations en 2018 :

- Élaboration d'un projet de guide sur le don alimentaire.
- Lauréat de l'appel à projet « lutte contre le gaspillage alimentaire » organisé par l'ADEME, le Conseil régional PACA et la DRAAF.
- Rédaction du marché d'accompagnement des cantines dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Versement d'une subvention à l'association Unis-Cité pour son projet sur de lutte contre le gaspillage alimentaire dans 15 cantines des écoles de 10 communes :
 - Aix-en-Provence, Gardanne, Les Pennes-Mirabeau, Eguilles, Venelles, Rousset, Pertuis, Trets, Le Puy Sainte Réparate et La Roque d'Anthéron.
 - Des animations sont réalisées pendant la pause méridienne ainsi que des campagnes de pesées avant et après les interventions pour mesurer l'impact de la sensibilisation.

Les objectifs du projet de l'association sont les suivants :

- Obtenir des données chiffrées sur le gaspillage alimentaire dans les établissements d'intervention,
- Sensibiliser les Services Civiques à la question du gaspillage alimentaire,
- Sensibiliser les enfants à la question du gaspillage alimentaire,

- Amorcer une prise de conscience dans les écoles, auprès des personnels et des élèves sur la question du gaspillage alimentaire,
- Inspirer les collectivités sur la prise en charge de la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Valoriser le Service Civique comme étant un outil de poids dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le bilan de cette année est encourageant puisque le résultat est positif sur 10 cantines sur 15, en effet, le gaspillage a été réduit de 10% à 41% et plus de 1.000 enfants ont bénéficié de ces animations.

Perspectives 2019 :

- Faire le point sur les actions réalisées par les communes et les maisons de retraite suite à l'envoi du courrier en 2016.

- Mettre en œuvre le plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire :

- Axe 1 : Actions à destination des établissements recevant du public
 - Animation dans les écoles
 - Accompagnement de 10 cantines scolaires pour éviter le gaspillage
 - Développement d'actions au Centre de Formation des Apprentis
 - Actions en partenariat avec le CROUS
 - Création de fiches sur les bonnes pratiques
- Axe 2 : Actions en matière de don alimentaire
 - Développement du don au sein du CFA
 - Diffusion d'un guide sur le don alimentaire
- Axe 3 : Actions à destination des habitants du Territoire en lien avec le PMPDMA
 - Création d'une exposition itinérante
 - Création d'outils de sensibilisation du public (vidéos)
 - Campagne de communication institutionnelle de promotion des bons gestes
 - Retour vers les 10 foyers témoins ayant participé à l'étude nationale de l'ADEME en 2014.
 - Application déchets : conseils sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Axe 4 : Développer la formation et l'information permettant de développer les bonnes pratiques en interne et au niveau des communes du Territoire
 - Insertion de clauses favorisant la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les marchés publics de prestation de « traiteur ».
 - Articles dans le journal interne, site Internet... .

- Suivi des porteurs de projet sur la thématique de lutte contre le gaspillage alimentaire.

- **Charte marché forain éco-responsable**

Description de l'action :

- Mettre en place la charte « marché éco-responsables » pour lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire les déchets issus des marchés forains,

Objectif 2018 : suivi des porteurs de projets mettant en place des chartes marché forains écoresponsable.

Réalisation en 2018 :

- Attribution d'une subvention à l'association « Zéro waste Provence » qui permettra de sensibiliser début 2019, une vingtaine de commerçants « maraîchers et forains » d'Aix-en-Provence à la démarche « zéro déchets » dans le cadre de leur activité commerciale. Il s'agit également de sensibiliser la clientèle à l'achat en vrac dans leur propre contenant (cabas, sacs à vrac et bocaux). De plus, l'association développe une cartographie des commerçants du Pays d'Aix œuvrant à l'accueil « zéro déchets » des clients. (Délibération 2018_CT2_572 du 29 novembre 2018).

Perspectives 2019 :

- Suivi des porteurs de projet le cas échéant.
- Recensement des actions exemplaires sur les marchés du Territoire.

- Proposition d'accompagnement de 3 communes dans le développement de marchés forains zéro déchets.

3 - Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation

• Ressourceries

Description de l'action

Aider au financement des structures du réemploi de type ressourceries du Territoire dans le cadre du dispositif d'aide de la collectivité et du fonds de subvention aux structures du réemploi (Délibération 2013 B 433).

Objectifs 2018 :

- Suivi des porteurs de projet et accompagnement de nouvelles structures,
- Mise en place d'un local dédié sur la déchèterie de la Parade à Aix-en-Provence.

Réalisations en 2018 :

- Versement de subventions aux associations Evolio, Emmaüs et Valtri - « Histoire sans fin » et Elan-Jouques.
- Implantation d'une nouvelle ressourcerie « De fil en Aiguilles » fin 2018 sur la commune de Pertuis.
- Réemploi de 1 730 T en 2018 au sein des 4 ressourceries.

Repères :

- *A ce jour, il y a 5 ressourceries sur le Territoire : Histoire sans fin à Venelles, Evolio à Gardanne, Emmaüs à Cabriès, Elan à Jouques et De fil en aiguilles à Pertuis.*
- *Les habitants ont à leur disposition plusieurs dispositifs pour le réemploi dans les déchèteries :*
 ➤ 3 caissons respectivement à Peyrolles, à Aix-en-Provence et Gardanne,
 ➤ 1 abri à Venelles
 ➤ 1 local aux Pennes Mirabeau

Perspectives 2019 :

- Le Territoire du Pays d'Aix poursuit son soutien financier aux associations œuvrant pour le réemploi des déchets au sein des ressourceries. Accompagnement d'une nouvelle structure : association De fil en aiguille à Pertuis.
- Réflexion sur la manière de subventionner les ressourceries.
- Mettre en place 1 caisson sur la déchèterie de Pertuis avec les panneaux sur le réemploi pour les sites n'en disposant pas, soit 6 au total.
- Étude de faisabilité pour la mise en place d'un caisson « donnerie » sur la déchèterie de Lambesc.

• Textiles usagés

Description de l'action

- Développer les bornes pour la collecte des textiles usagés dans les communes.

Objectifs 2018 :

- Augmentation du nombre de bornes de collecte de textiles dans les communes volontaires,
- Prolongation de la convention avec Provence TLC en charge de la collecte et de la valorisation des TLC jusqu'à fin 2018.

Réalisations en 2018 :

- Résultats : collecte de 422 tonnes en 2018, soit 1,17 kg/habitant/an.
(Population DGF 2016 : 359 081 habitants).
- Lancement de l'appel à projet pour la collecte des textiles - linge de maison – chaussures en points d'apports volontaires sur le domaine public en vue de leur réemploi / réutilisation sur la Métropole.
Délibération 2018_CT2_193.
- Début 2018 : mise en place de la collecte des produits rembourrés d'assises et de couchage dans les déchèteries d'Aix-en-provence, Lambesc, Les Pennes Mirabeau, Rousset et Gardanne. Les produits acceptés sont les couettes, les sacs de couchage, les oreillers, les traversins, les coussins, les surmatelas et les édredons.

- Le MODECOM réalisé en 2018 indique qu'il reste 14,3 Kg/habitant/an dans les ordures ménagères brutes. Ce gisement est en augmentation de 5,1 Kg par rapport à 2009.

Repères :

- A ce jour, il y a 24 communes disposant de ce dispositif et 118 bornes de collecte en service.
- Au niveau national, chaque habitant achète en moyenne 9,2 kg de textiles par an (vêtements, linge de maison, chaussures) et sur l'ensemble de ce gisement, ce sont 3,2 Kg/habitant/an collectés qui sont réemployer, réutiliser ou recycler.

Perspectives 2019 :

- Début 2019 : mise en œuvre de la nouvelle convention avec l'opérateur textile Provence TLC.
- Développer cette action sur les communes volontaires du Territoire du Pays d'Aix.
- Augmenter le nombre de bornes de collecte de textiles.
- Déployer ponctuellement des colonnes pour des opérations spécifiques comme la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets par exemple.
- Harmoniser la communication sur cette thématique sur l'ensemble de la métropole.

4 - Sensibiliser à la réduction des déchets et à l'économie circulaire et accompagner des démarches transversales et innovantes.

• **Label commerces engagés**

Description de l'action

Une subvention a été versée à l'association Ecoscience pour le projet de label des commerces engagés avec la réalisation d'un diagnostic, d'un cahier des charges, de supports de communication auprès des commerçants de Rousset, de Fuveau, des Pennes Mirabeau et de Vitrolles. C'est le CPIE du Pays d'Aix qui a porté le projet sur les communes de Venelles, Gréasque, Cabriès et Aix-en-Provence.

Objectifs 2018 :

- Suivi du porteur de projet : Le CPIE accompagne les commerçants engagés, assure la mise en réseau des commerçants entre eux et organise un événement par commune,
- Remise de cabas au CPIE du Pays d'Aix pour la diffusion aux commerçants participant à l'opération.
- Développer le label dans un quartier d'Aix-en-Provence.

Réalisations en 2018 :

- Suivi du projet du CPIE, proposition d'un nouveau cahier des charges aux commerçants et remise de 2.500 cabas.
- Déploiement du dispositif dans auprès de 16 commerces du quartier du Pont de l'Arc à Aix-en-Provence.
- Diminution de 122 commerces labellisés en 2017 à 118 en 2018 suite à des changements de propriétaires, fermetures... .

- Plusieurs rencontres inter-commerçants ont été organisées :
- 25 mars : stand pour la foire « Venelles au naturel »,
- 2 juin : stand lors du forum « Nature et sens » à Gréasque,
- 8 septembre : stand lors du forum des associations et apéro latino à Rousset.

Repère : A ce jour, ce sont 118 commerces qui ont été labellisés sur 8 communes du Pays d'Aix.

Perspectives 2019 :

- Suivi du projet du CPIE sur le développement du label « commerce engagés ».
- Remise de cabas au CPIE du Pays d'Aix pour la diffusion aux commerçants participant à l'opération.
- Des nouveaux commerçants souhaitent rejoindre le dispositif sur les communes de Gréasque, Venelles et Fuveau.

• **Sensibilisation du grand public à la prévention des déchets**

Description de l'action :

- Sensibiliser les habitants au changement de comportement par la diffusion de message sur la réduction.

- Information et animation sur des stands lors de manifestations culturelles ou sportives et lors des réunions d'accueil des nouveaux arrivants dans les communes.

Objectif 2018 : promotion des gestes de la prévention auprès du grand public.

Réalisations en 2018 :

- Articles sur la prévention des déchets dans les revues municipales et sites Internet des communes.

Sensibilisation des habitants lors des manifestations :

- Salon des métiers de l'Art au Pavillon Vendôme à Aix-en-Provence, les 6 et 7 avril : 80 personnes sensibilisées,

- Jardin d'Albertas à Bouc Bel Air les 25, 26 et 27 mai : distribution de 775 cabas et boîtes à piles, - Tralalère à Gréasque le 26 mai,

- Journées d'échange du CPIE du Pays d'Aix à Puyricard les 14 et 15 juin,

- Course de la Saint Antoine à Meyreuil le 16 juin,

- Jas en fête à Aix-en-Provence, le 27 juin : 80 personnes sensibilisées,

- Fête de quartier Aix-Nord le 7 juillet : 75 personnes rencontrées,

- Vital sport à Bouc Bel Air, les 15 et 16 septembre : 200 personnes rencontrées,

- Sensibilisation des étudiants dans les résidences du CROUS d'Aix-en-Provence, le 10 octobre : distribution de 100 cabas,

- La quinzaine de l'énergie à Aix : sensibilisation de 100 personnes.

Perspective 2019 :

- Promouvoir les gestes de la prévention auprès du grand public sur 10 manifestations du Territoire.

- Subvention à l'association La nouvelle mine pour son projet « Famille zéro déchets » en cours de validation.

- **Diffusion de l'autocollant Stop Pub**

Description de l'action

Les autocollants sont mis à disposition dans les mairies, dans les kits de communication remis aux habitants, distribués lors des réunions d'accueil des nouveaux arrivants dans les communes ou envoyés suite à une demande sur le site internet de la collectivité.

Objectifs 2018 : diffuser 20.000 autocollants sur l'année.

Réalisation en 2018 :

- Distribution de 13.541 autocollants au total et notamment dans toutes les boîtes aux lettres des foyers des communes de Saint Cannat, Gréasque et Fuveau.

Repère : *A ce jour, ce sont plus de 150.000 autocollants qui ont été distribués en Pays d'Aix.*

Perspectives 2019 :

- Diffusion de 20.000 autocollants sur l'année,

- Mise à disposition systématique dans un kit pour les nouveaux arrivants dans les communes,

- Mise à disposition dans les mairies des 36 communes.

- **Exemplarité du Territoire du Pays d'Aix en matière de réduction des déchets**

Description de l'action

Dans le cadre de la charte développement durable du Territoire du Pays d'Aix, un volet concerne la sensibilisation des agents de la collectivité aux gestes limitant l'impact environnemental du fonctionnement des services et notamment sur la réduction des déchets.

Objectifs 2018 :

- Poursuite des actions exemplaires (textiles, piles, articles de sensibilisation) et autres, s'il y a des opportunités,

- Réflexion pour la collecte des fournitures de bureau usagers en lien avec l'Association Bois Plume sur Trets,

- Volonté de faire du CFA, un site pilote en matière de compostage avec un jardin potager et étudier la possibilité de devenir un site permettant la formation des référents compostage,
- Réflexion sur un module de formation sur le gaspillage alimentaire à destination des élèves du restaurant et du personnel des cuisines,
- Sensibilisation des agents du territoire à la suppression des sacs plastiques avec la tenue de stands d'information sur les différents sites, la distribution de documents d'information et d'un cabas réutilisable.

Réalisations en 2018 :

- Collecte des textiles au sein des services du Territoire du Pays d'Aix au printemps et en novembre.
- 49,2 kg de piles ont été collectés.

Perspectives 2019 :

- Maintien des 2 actions d'exemplarité de la collectivité : collecte des textiles et des piles des agents.
- Don à la Croix Rouge française des jouets de Noël non distribués aux enfants des agents du Territoire.

• **La sensibilisation des scolaires**

Description de l'action

Animation dans les classes primaires et maternelles sur le thème de la prévention et gestion des déchets (gaspillage alimentaire, réemploi, compostage). Des kits pédagogiques avec des cahiers de l'élève, guides de l'enseignant, des animations en classes et des visites de jardins pédagogiques sont proposés aux enseignants afin de familiariser les enfants à la thématique des déchets.

Objectifs 2018 :

- Poursuite des animations et de la diffusion des kits pédagogiques.
- Création d'une mallette pédagogique sur la prévention des déchets.

Réalisations en 2018 :

- Sur l'année scolaire 2017-2018, sensibilisation de 2 832 élèves :
 - 100 classes ont bénéficié de la sensibilisation générale.
 - 23 classes ont suivi l'approfondissement du module « gestion des déchets » et 20 classes ont visité le site de l'Arbois.
 - 12 classes ont suivi l'approfondissement du module « prévention des déchets » et 45 classes ont visité un jardin pédagogique.
 - Soit 307 demi-journées d'animation au total.

Perspectives 2019 :

- Poursuite des animations dans les classes et les visites de jardins pédagogiques et de l'ISDND de l'Arbois.
- Réflexion sur le renouvellement et la simplification des kits pédagogiques.
- Finalisation de la mallette pédagogique sur la prévention des déchets.
- Création d'une animation sur le gaspillage alimentaire.

• **La réduction des déchets dangereux**

Description de l'action :

- Suivi des porteurs de projets (Agence de l'eau, CCI, DASTRI) et des points de collecte des DASRI.

Objectif 2018 : sensibiliser les ménages à la réduction de la toxicité des déchets.

Réalisation en 2018 : pas d'action réalisée.

Perspectives 2019 :

- Sensibiliser les ménages à la réduction de la toxicité des déchets dans les magasins de bricolage,
- Augmentation du taux de captage des piles en développant le nombre de contenants dans les bâtiments publics (écoles, bibliothèques, mairies...) et mettant à disposition des outils de communication,

III – RÉALISATION D'UN MODECOM

1 – Réalisation d'un MODECOM

Cette MéthODE de Caractérisation des Ordures Ménagères développée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) permet de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets et s'effectue en fonction de différentes normes. Elle permet de connaître avec précision le contenu de la poubelle et d'évaluer par exemple la quantité de matières recyclables, d'emballages et de biodéchets. Un MODECOM des déchets du Pays d'Aix a été réalisé en janvier / février 2018 puis du 25 au 27 octobre 2018 par le bureau d'étude VERDICITÉ.

L'objectif était de mesurer l'évolution du gisement par rapport au premier MODECOM réalisé en 2009, de mesurer l'efficacité des collectes sélectives et des actions de prévention mises en place afin de faire émerger en 2019 des propositions d'axes d'amélioration.

Les principaux enseignements sont les suivants :

- La quantité de déchets a baissé de presque 50 Kg par rapport à 2009.
- Il reste une part importante de :
 - Déchets d'Activités Économiques (cartons, films plastiques, textiles sanitaires...) dans les ordures ménagères résiduelles (Omr)
 - Emballages en verre présents dans les Omr.
- Les fermentescibles ont baissé mais représentent encore 83 Kg/hab./an
- Le gisement de plastique est en augmentation.
- Les textiles restent à capter.

2 – Résultats en ratio en Kg/habitant /an

Catégories	Modecom National ADEME 2007	Pays d'Aix 2009	Pays d'Aix 2018 (Données 2017)	Écart entre 2009 et Données 2017
Déchets putrescibles	97,7	98,6	83,1	- 15,5
Papiers	32,6	49,7	32,4	- 17,3
Cartons	18	30,2	24,8	- 5,4
Verre	18,2	35,3	28,3	- 7
Plastiques	36,1	48,5	52,6	4,1
Métaux	9	11,9	11,4	- 0,5
Complexes / compostes (briques alimentaires, dosettes café..)	5,3	16,9	8,2	- 8,7
Textiles	7,3	9,2	14,3	5,1
Textiles sanitaires	33,2	24	43	19
Déchets ménagers spéciaux	2,5	0,9	2	1,1
Combustibles non classés (emballages en bois, cuir, caoutchouc)	7,7	10,5	6	- 4,5
Incombustibles non classés (pots en argile, en grès, faïence, plâtre)	8,2	15	7,3	- 7,7
Éléments fins (inférieur à 20 mm)	40	45,3	36	- 9,3
TOTAL	316	396	349	- 12 % - 47 Kg